

Étoposide Accord 20 mg/ml, solution à diluer pour perfusion – [étoposide]

Remise à disposition 10/06/2025

DCI

Étoposide

Indications

- Cancer testiculaire
 - Étoposide Accord est indiqué en association à d'autres agents de chimiothérapie autorisés dans le traitement du cancer testiculaire primaire, récidivant ou réfractaire, chez l'adulte.
- Cancer du poumon à petites cellules
 - Étoposide Accord est indiqué en association à d'autres agents de chimiothérapie autorisés dans le traitement du cancer du poumon à petites cellules, chez l'adulte.
- Lymphome de Hodgkin
 - Étoposide Accord est indiqué en association à d'autres agents de chimiothérapie autorisés dans le traitement du lymphome de Hodgkin chez l'adulte et les patients pédiatriques.
- Lymphome non-hodgkinien
 - Étoposide Accord est indiqué en association à d'autres agents de chimiothérapie autorisés dans le traitement du lymphome non-hodgkinien chez l'adulte et les patients pédiatriques.
- Leucémie aiguë myéloïde
 - Étoposide Accord est indiqué en association à d'autres agents de chimiothérapie autorisés dans le traitement de la leucémie aiguë myéloïde chez l'adulte et les patients pédiatriques.
- Néoplasies trophoblastiques gestationnelles
 - Étoposide Accord est indiqué en traitement de première et de seconde intention en association à d'autres agents de chimiothérapie autorisés pour les néoplasies trophoblastiques gestationnelles à haut risque chez l'adulte.
- Cancer de l'ovaire
 - Étoposide Accord est indiqué en association à d'autres agents de chimiothérapie autorisés dans le traitement du cancer non épithélial de l'ovaire, chez l'adulte.
 - Étoposide Accord est indiqué dans le traitement du cancer épithélial de l'ovaire résistant/réfractaire au platine, chez l'adulte.

Laboratoire exploitant

Accord Healthcare France SAS

Observations particulières

- Les présentations en flacons de 10 ml, 25 ml et 50 ml sont disponibles
- Remise à disposition normale de la présentation en flacon de 5 ml depuis mi-juin 2025

Afin de sécuriser autant que possible la situation en France et de préserver les stocks disponibles de vente et l'exportation du médicament par les pharmaciens, il est demandé aux pharmaciens de continuer à commander les stocks disponibles des médicaments concernés, jusqu'à la remise à disposition normale du médicament, permettant un approvisionnement continu et approprié du marché national.